Trente-cinquième Année. — N° 64 UN NUMÉRO 15 CENTIMES. MERCREDI 5 MARS 1890

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 4 MARS 1890

LES DÉCLARATIONS
DU NOUVEAU MINISTRE

Il en est toujours ainsi. On s'attend à une crise ministérielle, et le cabinet reste debout. On était unanime à penser avant-hier que le ministère Tirard ne survivrait pas à l'interpellation Dreyfus. Les journaux de gauche de toutes nuances — à quelques exceptions près — étaient d'accord pour dire que le cabinet avait perdu en M. Constans sa clef de voute, son âme, sa tête. Ce corps sans âme ni tête semblait prêt pour la tombe. On lui criait le vers d'Hugo :

Vieillard, va-t-on donner mesure au fossoyeur

Au lieu de cela, nous avons aujourd'hui un ministère peu solide, il est vrai, mais qui possède au moins la qualité qui manquait à la jument de Roland : celle d'être toujours en vie. L'auteur de ce miracle n'est pas, comme on pourrait le croire, M. Tirard, mais le nouveau ministre de l'intérieur, M. Bourgeois.

Hélas! à l'aide de quels moyens a-t-on remporté cette victoire à la Pyrrhus ! Il a fallu que M. Bourgeois déclamât sans vergogne contre les conservateurs.

Il a fallu que le gouvernement donnât un violent coup de barre à gauche. Avec une platitude que l'amour du maroquin explique sans l'excuser, il s'est mis aux genoux des radicaux, offrant ses mains aux liens tendus, promettant d'être soumis à leurs ordres, attentif à leurs désirs, sympathique à leurs passions.

Tout ce qu'on avait pu rêver au sujet d'un apaisement, a été détruit dans la journée d'hier.

Le discours de M. Bourgeois, qui a enlevé le vote, est une véritable déclaration de guerre à la droite ; une fois de plus, on a décidé que quatre millions d'électeurs seraient placés hors la loi, que la moitié de la France opprimerait l'autre.

M. Bourgeois a couronné sa harangue par une virulente sortie contre les fonctionnaires indociles.

On sait ce que cela veut dire : c'est la prime donnée à la délation, c'est l'espoir fourni à ceux qui attendent des places ; c'est la terreur jetée sur ceux qui les occupent. Comment les radicaux auraient-ils fait pour ne pas applaudir à de semblables déclarations ?

Le ministère, complété, se trouve donc vainqueur: mais l'entrée de M. Bourgeois au gouvernement est de nature à affliger tous ceux qui pensaient que, sur le terrain du patriotisme, il y avait place pour l'union de toutes les bonnes volontés réunies dans un égal amour pour le pays, dans un semblable souci de ses intérêts.

M. Bourgeois, d'ailleurs, complète le cabinet sans le consolider, de même qu'il ne l'a sauvé hier qu'en le déshonorant. Sur près de six cents députés, deux cents ont voté contre le cabinet et deux cent cinquante pour. M. Tirard n'est donc maintenu au pouvoir que par une infime minorité. Il y a une centaine d'abstentions qui doivent lui donner à réfléchir. L'équilibre a été maintenu : qu'on ne chante pas victoire pour cela : le ministère n'est pas à l'abri de la plus petite contrariété des radicaux, dont les exigences croîtront avec la docilité de ceux qu'ils viennent de sauvegarder.

L'ENQUÊTE ÉCONOMIQUE
et les Chambres de commerce

Les troisième et quatrième réponses, faites par la Chambre de commerce de Reims à l'enquête du conseil supérieur présentent aussi beaucoup d'intérêt à cause des points importants auxquels ces réponses se réfèrent : les traités de commerce et le tarif général.

Voici ces réponses :

3ᵉ RÉPONSE

Nous estimons qu'il y a lieu de dénoncer les traités existants; mais aussi qu'il y a lieu d'en conclure de nouveaux avec les nations qui seraient disposées à des concessions réciproques et équivalentes.

Ces traités, quelle que soit leur date, devraient avoir tous la même échéance; leur durée ne devrait pas dépasser dix années divisées en deux périodes égales, avec faculté réciproque de dénonciation dans un an avant l'expiration de la première période. Il importe, en effet, que le commerce et l'industrie ne soient pas exposés à des variations trop souvent répétées dans le régime économique, et, d'autre part, cependant, une durée de dix années consécutives nous paraît un peu excessive.

La clause du traitement de la nation la plus favorisée devrait être exclue des traités : elle est dangereuse et vient détruire par voie de répercussion, les conventions les mieux faites, l'économie des tarifs les mieux étudiés; on ne saurait trop se mettre en garde contre les conséquences qui en découlent; telle concession sans importance vis-à-vis d'une nation pouvant avoir une gravité exceptionnelle appliquée à une autre.

Cette crainte nous amène à penser qu'il conviendrait d'établir un tarif général, ou maximum, et un tarif spécial, minimum au-dessous duquel il ne serait pas permis de descendre.

La marge entre les deux tarifs servirait de base aux négociants et aux concessions à faire suivant le degré de celles qui nous seraient faites, et le tarif minimum ne serait accordé que sur les articles pour lesquels la réciprocité nous serait concédée.

Ce système fonctionnerait de la même façon que le système actuel, avec la seule différence indiquée de ne pas descendre au-dessous du minimum prévu.

4ᵉ RÉPONSE

LAINES PEIGNÉES. — Le droit d'entrée de 25 fr. par cent kilos qui figure au tarif général, comme au tarif conventionnel, est absolument prohibitif et nous estimons qu'il pourrait être abaissé dans une grande proportion sans devenir gênant pour les producteurs français.

Un droit aussi exagéré ne peut que servir de prétexte à l'étranger pour relever son propre tarif, ce qui serait très préjudiciable aux intérêts des peigneurs et du négoce de laines qui vend et expédie encore de grandes quantités de laines peignées en Allemagne.

FILS. — *De laine peignée.* — Le tarif général français est plus que suffisant pour empêcher tout à fait l'introduction des marchandises similaires de l'étranger.

Le tarif conventionnel est largement suffisant pour sauvegarder dans la plus grande mesure les intérêts de l'industrie de la filature.

Depuis longtemps l'introduction des fils peignés étrangers est devenue à peu près impossible, et, à part quelques genres spéciaux et de mode, il n'y a plus que des entrées très réduites de fils d'Alsace à enregistrer.

La classification des fils de laine dont les droits varient de dix numéros en dix numéros est très méthodique, mais peu pratique et défectueuse dans l'application ; on pourrait peut-être la simplifier en élargissant les catégories.

FILS DE LAINE CARDÉE. — Nous estimons également, que le tarif général et même le tarif conventionnel sont plus que suffisants, car la statistique démontre que l'on introduit en France que des genres spéciaux, notamment les fils de couleurs mélangés produits par Verviers, ou des fantaisies pour nouveautés.

TISSUS. — *Tissus de laine pure.* — Le tarif général français comprend trois catégories :

Tissus pesant jusque 400 gr. au carré, 211 fr. par 0/0 kilos ; id. 400/550, 186 fr. par 0/0 k.; au-dessus de 550, 161 fr. par 0/0 k.

Ces droits nous paraissent bien suffisants pour sauvegarder les intérêts des producteurs français, mais nous pensons que la classification doit être modifiée en créant une nouvelle catégorie pour les tissus pesant jusque 200 grammes par mètre carré. Cette catégorie s'applique en effet à presque toute la production pour la robe, et il n'est pas rationnel d'avoir le même droit pour les tissus légers (robes) et pour les tissus lourds.

Du reste, le tarif allemand est établi sur ce principe et il n'a que deux catégories :

La première pour les tissus jusque 200 gr. et qui paient 275 fr. les 100 k.

La seconde pour les tissus au-dessus de 200 gr. et qui paient 178 fr. 75 les 100 k.

Ce changement de classification est d'autant plus nécessaire que la classification des tissus mélangés, qui sans doute a été établie ultérieurement, est faite sur ce principe, en partant de 200 gr. pour base et par 100 gr. au-dessus. On ne comprendrait donc pas pourquoi on n'appliquerait pas aux tissus de laine pure une classification qui est imposée aux tissus de laine mélangée de coton.

L'Allemagne nous faisant payer 275 fr. jusque 200 gr., nous pourrions prendre ce chiffre pour base et admettre, par exemple, les chiffres suivants :

Jusque 200 grammes au mètre carré, fr. 275 ; de 200 à 300, 225, de 300 à 400, 211, au lieu de fr. 211 ; de 400 à 550, 186, de 550 à 700, 161, au-dessus de 700, 136 au lieu de fr. 161.

Ces chiffres seraient bien suffisants pour permettre d'établir un tarif minimum ou conventionnel applicable aux nations qui seraient disposées à nous faire des concessions.

TISSUS MÉLANGÉS. — *De coton, la laine dominant.* — Le tarif général français favorise beaucoup ces tissus en leur attribuant des droits très inférieurs à ceux des tissus de laine pure.

Nous pensons donc que le tarif général devrait être modifié, en ce qui concerne les tissus, par une augmentation comme suit :

Jusqu'à 200 grammes le mètre carré, 211 fr., chiffre actuel; de 200 à 300, id., 186 au lieu de 174; de 300 à 400, id., 161 au lieu de 136 ; de 400 à 550, id., 136 au lieu de 99; de 550 à 700, id., 99 au lieu de 74; au-dessus de 700, id., 74 au lieu de 50.

Mélangés de soie, la laine dominant. — Le tarif général ne comprenant qu'une catégorie de tissus et un seul droit.

Il conviendrait de diviser également ces tissus en plusieurs catégories suivant le poids.

Nous laissons aux Chambres de Paris, de Lyon et de Roubaix où ces tissus se fabriquent plus spécialement, le soin de préparer un classement avec des droits nouveaux.

OBSERVATION. — Les chiffres que nous proposons ci-dessus devraient être majorés dans le cas où un impôt viendrait frapper la matière première.

BONNETERIE. — Les droits du tarif général nous paraissent très suffisants et nous n'en demandons pas l'augmentation, mais la classification devra être modifiée.

Depuis l'établissement de ce tarif général, un grand article de consommation a été créé, c'est le tissu dit *Jersey* qui donne lieu à une importation considérable d'Allemagne et d'Angleterre tant en pièces que sous diverses formes plus favorisées par le tarif que les vêtements tout faits.

Il est indispensable de créer à côté du tarif applicable à la bonneterie, une catégorie de droits spéciaux pour le tissu Jersey.

Nous pensons que l'on devrait appliquer à ces tissus de laine des droits proportionnels au poids et moins égaux à ceux que nous payons pour les tissus tissés de laine pure.

Jusque 200 grammes, au mètre carré 275 fr. les 100 kilos; de 200 à 300, id., 235; de 300 à 400, id., 211; de 400 à 550, id., 186; de 550 à 700, id., 161; au-dessus, id., 136.

Quant aux autres articles du tarif général se rattachant aux lainages, nous laissons aux places qui les fabriquent spécialement le soin de proposer des modifications que nous ne pouvons apprécier suffisamment.

LE DUC D'ORLÉANS A CLAIRVAUX

Paris, 3 mars. — Devant l'insistance du duc d'Orléans, des mesures vont être prises pour que, chaque dimanche, une messe, spéciale pour lui, soit dite à la prison de Clairvaux.

Paris, 3 mars. — Le duc d'Orléans a reçu aujourd'hui, dans sa prison, la visite des ducs de Luynes et de la Trémoille, puis celle de M. Bocher qui lui a remis des lettres du comte et de la comtesse de Paris.

Le père et la mère du prisonnier l'y félicitent de son attitude.

Ces lettres ont causé au prince un joie très vive.

La visite du duc d'Aumale est annoncée pour jeudi, et celle du prince de Joinville pour samedi.

Vers la fin de la semaine, le duc et la duchesse de Luynes s'installeront au château de Lignol, près de Bar-sur-Aube, et c'est là que la duchesse de Chartres et la princesse Marguerite descendront chaque fois qu'elles se rendront à Clairvaux.

Toutes les mesures sont prises, pour que le duc d'Orléans entende dimanche prochain la messe que dira spécialement pour lui un ecclésiastique désigné par Mgr l'évêque de Troyes.

LA DÉMISSION
DE M. CONSTANS
LA CHAMBRE
L'INTERPELLATION DREYFUS

M. le Président. — J'ai reçu de M. Camille Dreyfus une demande tendant à interpeller le gouvernement sur la politique du Cabinet et sur les causes qui ont amené la retraite du ministre de l'intérieur.

M. Tirard, président du conseil. — Le gouvernement est aux ordres de la Chambre (Mouvements divers).

La Chambre décide que la discussion aura lieu immédiatement.

M. Camille Dreyfus. — A la séance de samedi dernier, messieurs, arrivait la nouvelle de la démission de M. Constans.

Je pense, avec quelques-uns de mes amis, que des explications sont nécessaires sur ce point ; je pense que ce ne peut-être, si on en croyait les racontars des journaux, pour de simples vivacités de paroles que cette démission a été donnée.

Je pense que cela vient d'un état de malaise antérieur.

Il doit y avoir d'autres causes à cette démission.

Il est temps que le cabinet renonce à cette politique de clair-obscur, qui est funeste aux intérêts du peuple républicain, et que le parti républicain, lui-même, prenne une résolution.

Suivant les réponses du gouvernement, je me réserve de déposer un ordre du jour.

Quelques « très bien » accueillent la fin du discours de M. Dreyfus.

RÉPONSE DE M. TIRARD

M. Tirard, président du conseil. — L'auteur de l'interpellation la place dans une situation singulière pour l'interprétation qu'il a donnée de la retraite du ministre de l'intérieur.

Il n'est apparu à aucun des membres du cabinet qu'il y ait dissentiment politique entre eux et la Chambre.

Il est exact qu'à la suite d'explications, M. Constans a donné sa démission; en les regrettant, il me sera permis de protester cependant contre les récits des journaux.

Les questions personnelles n'ont pas à mes yeux une grande valeur, mais puisqu'on fournit au gouvernement l'occasion de s'expliquer franchement sur sa politique intérieure et extérieure, je tiens à dire qu'il n'a jamais cherché à se dérober à aucune question ni interpellation. (Très bien ! très bien ! au centre.)

Je n'ai rien à ajouter, ni à retrancher au programme que j'ai, par deux fois, présenté au parlement.

Le cabinet entend être un cabinet de concentration et faire voter cette concentration sur toutes les questions de réformes, dont le pays attend la solution.

Je ne crois pas avoir perdu mon temps.

Le budget présenté est un véritable budget de réformes. (Protestations à l'extrême-gauche.)

L'orateur résume les lignes principales de ce budget.

Le budget apporte une meilleure répartition de l'impôt foncier ; il fait disparaître la pratique de l'exercice, dont l'abolition est réclamée depuis si longtemps; il fait cesser l'état où on se trouvait, par rapport au budget extraordinaire de la guerre, en ramenant 130 millions de dépenses dans le budget ordinaire.

Bien des questions attendent, mais elles sont préparées par les soins du gouvernement lui-même et il est tout naturel qu'au début d'une législature, la Chambre n'ait pu entrer immédiatement dans l'examen de ces différentes questions.

Quant aux autres questions, qui touchent à la politique extérieure, je n'accepte en aucune façon le reproche d'antipatriotisme qui m'a été adressé. (Mouvement.)

M. Camille Dreyfus. — J'ai trop le respect de moi-même pour avoir formulé une accusation de cette nature; j'ai parlé d'une faute commise et rien de plus.

M. Tirard. — Je vous demande pardon, M. Dreyfus, c'était le sens de vos paroles.

Maintenant, je déclare que M. le ministre des affaires étrangères a accepté de répondre à une interpellation sur la question à laquelle il a été fait allusion, et que cette discussion a été fixée à demain.

Tous nos efforts, je vous le répète, tendront à faire l'union dans la majorité.

Nous n'avons jamais sacrifié, nous ne sacrifierons jamais aucune fraction de la majorité. (Mouvement divers.)

Le cabinet entend se consacrer aux réformes intérieures. (Bruit à gauche.)

Une voix à gauche. — Et la loi contre la presse ?

M. Tirard. — Nous ne faisons pas de loi contre la presse ; il s'agit uniquement d'une loi contre la diffamation et contre l'injure. (Applaudissements au centre. — Bruit à gauche.)

M. Jolibois interrompt au milieu du bruit.

M. Tirard. — Nous ne pratiquerons pas la suppression des journaux, comme dans les précédents régimes. (Interruptions à droite.)

Nous sommes restés fidèles à notre programme et à nos engagements, et nous nous occupons à contribuer, dans la mesure du possible, à l'amélioration des classes laborieuses, notamment de la participation des ouvriers aux bénéfices. (Murmures et exclamations ironiques à l'extrême-gauche.)

M. Hubbard. — Et notre régime commercial? vous pourriez donner votre avis.

M. Tirard. — Le gouvernement fait une enquête pour connaître les vœux du pays, et il convient d'en attendre les résultats.

Une voix à droite. — Mais parlez un peu à droite.

M. Tirard. — La commission des douanes, qui n'est saisie que d'une seule question, celle des maïs, depuis un mois n'a pas encore pu déposer son rapport. (Bruit).

Toute la Chambre se tourne vers M. Méline, en souriant.

M. Tirard. — Il n'est donc pas extraordinaire que le gouvernement fasse attendre les résultats de son enquête générale.

Quant à l'orientation du cabinet, à l'égard de la politique intérieure, M. le ministre de l'intérieur fera connaître à la Chambre le programme que le cabinet a accepté, et qui était le sien depuis longtemps. (Exclamations et bruit dans toute la salle. Longue agitation.)

M. de Lamarzelle. — Je demande la parole. (Bruit prolongé.)

M. Tirard. — Je m'étonne des exclamations dont mes paroles sont l'objet.

Il est nécessaire que des membres d'un cabinet se concertent entre eux sur la politique à suivre.

Le cabinet entend continuer une politique fermement républicaine qui a toujours été la sienne. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

Une voix à gauche : C'était celle de M. Constans. (Bruit.)

M. Tirard. — A une alliance innommée, il est nécessaire d'opposer l'alliance des fractions républicaines.

En tout cas, je prie la Chambre de se prononcer nettement sur la question de confiance.

Quel que soit le verdict de la Chambre, le cabinet est assuré de l'estime de tous les bons citoyens.

Quelques rares applaudissements accueillent la fin du discours du président du Conseil.

Une grande agitation se manifeste dans la salle.

M. Barthou. — Le président du Conseil n'a pas répondu à l'attente de la Chambre, puisqu'il s'est borné à déclarer inexacts les récits des journaux.

M. le président du Conseil aurait pu se retrancher derrière les prérogatives de M. le président de la République. (Bruits divers.)

Le parti républicain attend les explications sur l'orientation politique du Cabinet.

Je suis pour l'union de tous les républicains et pour les réformes indispensables, je suis pour l'orientation à gauche contre l'orientation conservatrice. (Bruit.)

Entre ces deux politiques, quelle est celle que choisit le cabinet ?

Il résulte des déclarations de M. le président du conseil qu'il renonce à l'alliance avec la droite.

M. Tirard. — Je n'ai pas à y renoncer, n'en ayant jamais été partisan. (Mouvement prolongé).

M. Barthou. — Je m'en félicite.

Il faut que les représentants des diverses politiques viennent s'expliquer à la tribune, et, qu'après un débat public, il sorte d'une majorité homogène, un cabinet homogène. (Très bien ! sur quelques bancs).

L'heure des résolutions viriles est venue.

INTERVENTION DE M. BOURGEOIS

M. Bourgeois, ministre de l'intérieur. — Messieurs, je suis d'avis, moi aussi, qu'un débat est nécessaire.

Il ne s'agit pas seulement d'une question de personnes, mais de la politique générale.

Un gouvernement fort doit être en mesure de se faire respecter à l'étranger, et de garantir la sécurité à l'intérieur.

Il y a dans cette Chambre une majorité ; où est-elle ?

M. Armand Desprès. — Au milieu (Rires.

M. Bourgeois. — Il y a une majorité, où est-elle ?

Quelle politique faut-il suivre, pour lui donner conscience d'elle-même (Très bien ! très bien !)

De ce débat, que nous restions ou que nous tombions ; il y aura une indication certaine pour le chef de l'Etat, qui saura alors où est cette majorité. (Deux salves d'applaudissements à gauche.)

Si j'ai accepté le poste que j'occupe, c'est non pour satisfaire une vaine question d'ambition, mais pour provoquer le débat que je croyais nécessaire. (Très bien!)

Quels sont les points communs des programmes électoraux des 366 députés républicains, élus aux dernières élections?

C'est le maintien des réformes démocratiques déjà réalisées, les lois scolaires et les lois militaires. (Très bien! très bien à gauche.)

Le pays a déclaré qu'il ne voulait pas de crise; pour cela il fallait que les républicains ajournassent momentanément les réformes sur lesquelles il n'existe pas de majorité parmi les républicains eux-mêmes, mais à condition qu'on marchât dans la voie des réformes sur lesquelles il y a une majorité.

M. Déroulède. — Il n'y en a pas. (Rires à gauche)

M. Bourgeois. — Si, messieurs, il y en a une.

Le gouvernement provoquera l'accomplissement de ces réformes.

Une voix à droite. — Lesquelles ? (Bruit.)

M. Bourgeois. — Je sais bien qu'on a présenté l'apaisement comme réclamé par le pays ; certes, nous sommes tous pour l'apaisement, mais est-ce de nous que doivent venir les premiers pas ?

Une voix au centre. — Oui !

M. Robert Mitchell. — Je demande la parole.

M. Bourgeois. — A côté de certains membres de droite qui, dans les couloirs, annonçaient leur intention de cesser leur attitude inconstitutionnelle. (Applaudissements à gauche, bruit à droite), les mêmes coalitions se produisaient entre d'autres de leurs collègues et les membres d'une certaine faction. (Bruit au banc boulangiste.)

Quant à la question religieuse, on sait qu'on a voulu soutenir que le prêtre avait le droit de combattre les institutions de son pays. (Très bien! à gauche.)

Mgr Freppel proteste vivement contre cette interprétation. (Bruit.)

M. Bourgeois. — Nos adversaires n'ont pas désarmé, nous ne devons pas, nous, désarmer. (Applaudissements à gauche.)

Je ne pense pas qu'on puisse reprocher au gouvernement d'avoir manqué d'énergie ; entre mes mains, les traditions d'énergie de mon prédécesseur ne seront pas perdues. (Applaudissements à gauche.)

Les fonctionnaires de mon ministère seront énergiquement soutenus quand ils seront attaqués ; ils seront énergiquement frappés quand ils auront tort, mais il faut que tous soient non seulement extérieurement corrects, il faut qu'ils soient tous franchement attachés aux institutions républicaines. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. de Lanjuinais. — Et dire qu'il y a en ce moment à Bruxelles une conférence, en vue d'abolir l'esclavage. (Rires).

M. Bourgeois. — J'ai parlé de réformes, dont le gouvernement doit prendre l'initiative.

Je n'ai pas besoin de parler au nom de chacun de mes collègues; en ce qui concerne le ministre de l'intérieur, il y a les questions qui intéressent les faibles, que nous mettrons les premières sur les tapis.

Ce sont les questions sur les associations, les sociétés coopératives, l'assistance publique. (Très bien! très bien ! à gauche.)

C'est la réforme de l'impôt des prestations. (Applaudissements à gauche.); les transformations des octrois. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Messieurs, je me résume.

On a, tout à l'heure, eu raison de dire que deux politiques sont possibles, parce qu'il y a deux majorités possibles dans cette Chambre.

La première de ces politiques, essentiellement républicaine, c'est celle du gouvernement, c'est la politique de la marche en avant. (Applaudissements prolongés à gauche.)

L'autre consisterait à aller chercher en dehors des frontières du pays républicain, l'appoint nécessaire de la majorité.

Cette politique n'est pas celle du Cabinet; elle ne produirait que des majorités de coalition et de passage, en dehors de tout programme commun, et creuserait dans le parti républicain, un abîme impossible à combler.

C'est à la Chambre de dire qu'elle approuve la conduite du cabinet, et si elle veut lui donner sa confiance.

S'il en est autrement, il appartiendra à M. le Président de la République de conclure conformément à ce que la Chambre décide ; donc qu'elle se prononce nettement. (Longue salve d'applaudissements à gauche.)

Les députés de la gauche se précipitent vers M. Bourgeois pour le féliciter.

DISCOURS DE M. P. DE CASSAGNAC

M.P. de Cassagnac. — Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, parce que le débat, tel qu'il était engagé, ne nous regarde pas.

D'ailleurs, M. Tirard avait paru tout à l'heure si humble, si pitoyable, que je ne doutais pas qu'il sombrât dans ce débat ; ou ne pouvait trouver de cabinet plus impuissant, plus incapable, plus impopulaire et c'est pour cela que je ne l'aurais pas attaqué.

Mais l'intervention de M. Bourgeois vient de modifier la situation. Il est dès maintenant avéré que le président du Conseil est le nouveau ministre de l'intérieur. M. Tirard n'a que le titre ; il n'en a pas la fonction. (Rires et applaudissements à droite.)

Il n'a pas de chance, M. Tirard : après M. Constans, M. Bourgeois (Nouveaux rires.)

C'est M. Bourgeois qui vient de tracer le programme du cabinet : c'est M. Bourgeois qui sauve la situation ; il se fait le terre-neuve de ses collègues, désireux de conserver leur portefeuille.

Son programme est très net ; nous désirons savoir d'ailleurs ce que veut la majorité, pour dire nous-mêmes ce que nous ne voulons pas.

L'adjonction de M. Bourgeois au ministère était déjà significative; elle prouve que le Cabinet vogue à pleines voiles vers la gauche. (Très bien ! à gauche).

Je m'en réjouis parce que l'équivoque est du coup dissipée. Il ressort de là, que vous ne voulez pas de cet apaisement demandé par le pays, depuis si longtemps promis par vous. (Très bien ! à droite).

Reconnaissez du moins que nous vous en donnions l'exemple. (Très bien ! à droite.)

Vous avez prononcé des invalidations sans équité. (Très bien ! à droite.)

Oui, c'est vous, à gauche, ce sont les radicaux qui ont provoqué la rupture de ce fameux pact d'apaisement.

Or, quel spectacle nous donnez-vous? Vous avez un Cabinet qui se détracte, vous avez deux présidents du Conseil.

La vérité c'est que la République est encore à l'état provisoire. Entre votre succès du 22 septembre et le nôtre, il n'y a en que l'épaisseur de vos fonctionnaires; l'élection d'hier doit vous prouver que le danger n'a pas disparu.

Ce mouvement, dont a bénéficié le général Boulanger n'est pas enrayé. Il y a, dans ce moment, à Clairvaux, un prisonnier qui pourrait bien en profiter. Vous serez obligés de le mettre dehors; le parti conservateur est prêt à relever la tête. (Applaudissements à droite.)

Le jour où la liberté sera rendue au pays, il sera avec nous. (Interruptions à gauche.)

Pour le moment, les libertés qui nous manquent, ce sont la liberté de conscience, la liberté pour le père de famille, de choisir l'éducation de ses enfants.

Ce qu'on vous demande, c'est de nous rendre ce droit, de ne pas, par pure haine religieuse, obliger les séminaristes à entrer au régiment, quand déjà vous avez plus d'hommes que vous ne pouvez en vêtir et en payer.

Si nous sommes un parti d'opposition, c'est que vous avez ouvert la guerre religieuse, (Applaudissement à droite — bruit à gauche.

Mais attendez que nous ayons la majorité !

Pour moi je salue le départ de M. Constans ; c'est grâce à lui que vous êtes sur ces bancs ; le cabinet est décapité !

Après la déclaration de M. Bourgeois, la droite reprend son attitude d'opposition. (Applaudissements prolongés à droite.)

M. Dugué de la Fauconnerie

M. Dugué de la Fauconnerie. — Je veux vous expliquer pourquoi je voterai pour le ministère.

Je le ferai sans scrupule.

M. Tirard est l'homme de la situation, au point de vue parlementaire; M. Tirard avec M. Constans ne faisait pas mon affaire; sans M. Constans, il est mon homme. (Hilarité prolongée,)

Discours de M. Ribot

M. Ribot. — La politique, qui doit sortir des dernières élections, ne peut être à un degré quelconque une politique de conciliation, avec M. de Cassagnac qui ne s'est jamais caché de son désir de détruire la république et dont la tactique ne semble pas jusqu'ici être suivie de succès. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Fort heureusement, les élections ont prouvé que la France était irrévocablement attachée à la République.

Je crois devoir répéter à cette tribune que j'ai toujours dit que les républicains, ayant seuls la responsabilité, devaient faire preuve de fermeté absolue sans rien abandonner de ce qui est essentiel dans les œuvre acquises.

Il faut éviter tout ce qui peut froisser les consciences.

BOURSE DE PARIS
du mardi 4 mars
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
98 225	3 0/0	98 40	98 425	98 40
105 50	4 1/2 0/0 1883	105 05	105 50	105 75
93 30	Italien 5 0/0	93 375	93 40	93 375
18 30	Turc 4 0/0	18 375	18 375	18 375
479 075	Egypte 6 0/0	479 375	479 375	479 375
72 7/8	Extérieure 4 0/0	73 1/4	73 1/4	73 3/16
87 15/16	Hongrois 4 0/0	88 1/8	88 1/8	88 1/8
83 1/4	Portugais 3 0/0	.. /.	83 3/8	83 5/8
97 3/4	Consolidés anglais	97 3/8	97 3/8	97 7/16
94 3/8	Russe 1880	94 3/16	94 3/16	94 7/8
94 1/16	Russe 1889	93 13/16	94 7/16	94 5/8
	Sociétés de crédit			
4180 ..	Banque de France	4210 ..	4210 ..	4200 ..
516 25	Banque d'Escompte	... ..	... ..	516 25
781 25	Banque de Paris	783 75	783 75	782 50
1307 50	Crédit Foncier	1300 ..	1310 .	1311 25
463 75	Crédit Mobilier	471 25	463 75	466 25
726 25	Crédit Lyonnais	... ..	... ..	725 25
536 25	Banque Ottomane	538 75	539 375	539 375
	Chemins de fer			
1780 ..	Nord	... ..	... ..	1787 50
1398 75	Paris-Lyon-Méditer.	... ..	... ..	1387 50
.. ..	Orléans	... ..	... ..	... ..
473 75	Autrichiens	480 ..	481 25	482 50
298 ..	Lombards	297 50	298 75	298 75
395 ..	Nord Espagne	396 25	396 25	395 ..
315 ..	Saragosse	315 ..	317 50	315 ..
	Valeurs diverses			
1420 ..	Gaz Parisien	1420 ..	1425 ..	1420 ..
.. ..	Métaux	.. ..	.. ..	.. ..
65 ..	Panama	... ..	... ..	65 ..
2368 75	Suez	2365 ..	2367 50	2362 50
	Mines			
394 375	Rio-Tinto	394 375	396 25	395 50
116 25	Tharsis	116 25	116 25	115 625
... ..	de Beers	... ..	... ..	... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 4 mars 1890

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
98 25 ./.	3 0/0	98 25 ./.
91 48 ./.	3 0/0 amortissable	91 40 ..
105 70 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 70 ./.

BOURSE DE LILLE
du mardi 4 mars
PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	Compt.	Cours précéd.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	...	110 .
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	...	120 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	...	512 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	...	520 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	...	416 25
Lille 1887	...	385 .
Armentières 1886	...	490 .
Armentières 1879	...	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	...	46 ..
Tourcoing 1878	...	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	...	108 50
Département du Nord	105 50	105 ..
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cᵉ	...	570 ..
— » act. nouv.	...	1121 25
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cᵉ	...	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ, act. anc.	...	75 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	...	257 50
Caisse Platel et Cᵉ	...	350 .
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	...	415 .
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	...	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cᵉ, act. 1,000 fr.	...	1100 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 27, act. 500 fr. p.	...	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	...	1075 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	...	435 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	...	212 50
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	...	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Rouᵛ., 250 fr., p.	...	540 ..
Soc. St-Saux.-Arras (a. m. Gri sain), 500, t. p.	...	150 .
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 1.)	...	35 .
Caisse comm. de Bethune A. Turbiez et Cᵉ)	...	517 .
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	...	428 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	...	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	...	3280
Denain et Anzin	...	360 ..
Obligations Nord	...	400 .
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	...	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	...	210 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	520 ..	520 ..
Chemins de fer économiques du Nord	...	500 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours précédent	Cours actuels
Aniche (Nord) le 12e	14000	14500 ..
Anzin 100e de denier	..	4550 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30 000 act.)	...	1915 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	14900	14750 ..
Bully-Grenay le 6e	2560	2350 ..
Carvin	...	1300 ..
Courrières	...	41200 ..
Campagnac	...	445 ..
Crespin	200	225 ..
Douchy	4500	4500 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	...	935 ..
Dourges	18030	19500 ..
Escarpelle (Nord)	...	3125 .
Epinac	...	500 ..
Ferlay (Société anonyme)	950	850 ..
Lens	26425	26000 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	...	47 75
Liévin	5825	6000 ..
Ostricourt	510	500 ..
Meurchin	4200	4050 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	...	21000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	...	100 ..
Rouvroy-le-Rouvray	...	32 50
Thiverselles, Frepper-Midi	...	80 ..
Vicoigne et Nœux	21600	21250 ..

DERNIÈRE HEURE